

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 15 mai 2025 à 13 h 30
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi 15 mai 2025, à 13 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Période de questions des citoyens.
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

20 – Affaires contractuelles

Contrats

20.01 Attribuer à l'entreprise Cojalac inc. un contrat de 1 898 039,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de réaménagement géométrique des intersections (saillies), associés aux travaux de reconstruction des chaussées sur les différentes rues (PRR-2025), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-001-P et autoriser une dépense totale de 2 323 843,69 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 678 712 \$ au surplus de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet - 1256591003.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 8 mai 2025

**Dossier # : 1256591003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribuer à l'entreprise Cojalac inc., le plus bas soumissionnaire, un contrat de 1 898 039,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de réaménagement géométrique des intersections (saillies), associés aux travaux de reconstruction des chaussées sur les différentes rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PRR-2025), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-001-P et autoriser une dépense totale de 2 323 843,69 \$, taxes incluses, (10 soumissionnaires). Affecter une somme de 678 712 \$ des surplus budgétaires de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

Je recommande :

- D'attribuer à l'entreprise Cojalac inc, un contrat de 1 898 039,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de réaménagement géométrique des intersections (saillies), associés aux travaux de reconstruction des chaussées sur les différentes rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PRR-2025), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-001-P.
- D'autoriser une dépense totale de 2 323 843,69 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Cojalac inc, les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.
- D'affecter une somme de 678 712 \$ des surplus budgétaires de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.
- D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

- D'évaluer le rendement de la firme Cojalac inc., conformément à la grille d'évaluation incluse dans le document de l'appel d'offres public.

Signé par Véronique BELPAIRE Le 2025-05-05 13:35

Signataire :

Véronique BELPAIRE

directeur(-trice) - arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1256591003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Attribuer à l'entreprise Cojalac inc., le plus bas soumissionnaire, un contrat de 1 898 039,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de réaménagement géométrique des intersections (saillies), associés aux travaux de reconstruction des chaussées sur les différentes rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PRR-2025), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2025-001-P et autoriser une dépense totale de 2 323 843.69 \$, taxes incluses, (10 soumissionnaires). Affecter une somme de 678 712 \$ des surplus budgétaires de l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le but d'améliorer la sécurité des piétonnes et piétons à plusieurs intersections, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve prévoit l'aménagement de saillies sur son territoire.

La sécurité aux abords des établissements scolaires étant une priorité, les travaux concerneront notamment l'école primaire Sainte-Claire. Le projet comprend la reconstruction de la chaussée sur deux segments de rues locales, accompagnée d'un élargissement des trottoirs et de l'ajout de saillies. Ces interventions visent à apaiser la circulation et à améliorer la cohabitation entre les usagers de la route.

Le financement de ces travaux bénéficie du soutien de deux programmes :

- Le Programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles et de résilience aux changements climatiques du Service de l'eau (fosses drainantes).
- Le Programme d'aide financière à la déminéralisation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS).

L'arrondissement dispose de l'expertise nécessaire pour concevoir les plans et devis en vue de la réalisation des travaux, qui incluent la construction de saillies, la réfection des trottoirs et la reconstruction de la chaussée.

Ce sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat de construction à la suite de l'appel d'offres 2025-001-P, dont la publication a eu lieu du 27 février au 31 mars 2025, conformément à la Loi sur les cités et villes. L'appel d'offres a été diffusé dans Le Devoir ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour une durée de 37 jours. Les

soumissions reçues sont valides pour une période de 120 jours suivant leur ouverture.

Les travaux sont prévus pour l'été 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Un contrat doit être octroyé pour les travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de réaménagement géométrique des intersections (ajout de saillies) associés aux travaux de reconstruction de revêtement bitumineux des chaussées, sur les différentes rues en mauvais état.

Rues concernées :

- Rue Lebrun, à partir de la rue de Marseille à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Rue Sainte-Claire, à partir de l'avenue Lebrun à l'avenue Mercier (les trottoirs du côté sud seulement).

Travaux prévus dans le cadre du contrat :

- Reconstruction complète pour l'élargissement des trottoirs, la construction des saillies, des fosses d'arbres, des fosses de plantations et des fosses drainantes, ainsi que des interventions sur les utilités publiques réparties dans les limites des travaux ainsi que les autres accessoires;
- Reconstruction de la chaussée.

Le présent dossier a pour but d'autoriser la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à effectuer les dépenses requises relatives aux travaux associés à la réalisation du programme de réfection de voirie, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034, ainsi que d'autres dépenses imprévues, mais liées aux travaux décrits.

Dans le cadre de la soumission 2025-001-P, des aménagements géométriques sont requis afin de :

- Renforcer la sécurité des usagers;
- Favoriser l'apaisement de la circulation;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales en surface.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 2025-001-P s'est déroulé du 27 février au 31 mars 2025 et dix firmes ont déposé une soumission.

Le tableau des résultats des soumissions résume :

- La liste des soumissionnaires et les prix soumis;
- Les écarts de prix entre les soumissions reçues;
- L'écart entre l'estimation et le montant du plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Charex inc	2 175 882,33 \$

Bordure et trottoir LR inc	2 229 056,02 \$
Pavage Métropolitain	2 172 078,00 \$
Ramcor construction inc	2 446 449,55 \$
Bucaro inc	2 456 424,78 \$
Construction Larotek Inc	2 393 113,79 \$
Construction Viatek inc.	1 986 298,90 \$
Le pavage CEKA inc	2 329 367,98 \$
Montréal scellant Inc	2 059 770,74 \$
Cojalac inc	1 898 039,72 \$
Dernière estimation réalisée	2 138 433,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes	2 214 648,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	-16,68%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	558 385,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	29,42%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(240 394,10 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-11,24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	88 259,18 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	4,65%

La politique de gestion contractuelle de l'arrondissement fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

Les prix des soumissions, ainsi que les documents de l'ensemble des soumissions reçues ont été vérifiés.

Cojalac inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Cette firme a fourni une autorisation émise par l'Autorité des marchés publics (AMP) valide, pour pouvoir conclure un contrat ou un sous contrat auprès des organismes publics, en vertu de la Loi des contrats des organismes publics RLRQ, C.C-65.1, ainsi qu'une attestation fiscale émise par Revenu Québec. Ces documents ont été vérifiés par la Division du greffe de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et sont en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

De façon générale, l'écart entre la moyenne des prix soumis et la plus basse soumission conforme est de -16,68 %. Par contre, l'écart entre la soumission la plus basse conforme et l'estimation réalisée est de -11,24%. Puisque ces écarts sont jugés acceptables, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Cojalac inc.

Une vérification des registres (RBQ, RENA, Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle) a été effectuée. L'entreprise Cojalac inc. n'est pas inscrite aux registres et n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec. De plus, le soumissionnaire recommandé ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Vu la nature de ce contrat, une vérification a été requise sur l'état des infrastructures souterraines des différentes rues touchées par ces travaux et toutes les vérifications ont été faites au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente dépense est de 2 323 843,69 \$ taxes incluses, ou 2 123 542,65 \$ net de

ristournes de taxes (deux incidences sont non taxables), incluant les contingences de 189 803,97 \$, taxes incluses, ainsi que les incidences de 161 000 \$, taxes incluses, et la surveillance des travaux de 75 000 \$, taxes incluses.

Ce coût total est réparti entre les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des différentes unités administratives (UADM) comme suit :

- 84,97 % au PDI de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 1 974 299,64 \$, taxes incluses ou 1 804 362,34 \$ net de ristournes de taxes (deux incidences sont non taxables). Cette dépense sera priorisée dans le programme de réaménagement des parcs dans le cadre du PDI 2025-2034 et sera financée par emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement numéro RCA23-27007 à hauteur de 1 125 650,52 \$ et par le surplus de gestion à hauteur de 678 711,82 \$ net de ristournes de taxes. De ce montant, l'arrondissement pourrait bénéficier d'une aide financière maximale (en attente de confirmation) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMQ) via le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour un montant de 424 847,21 \$ net de ristournes de taxes. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues en totalité, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du PDI de l'arrondissement et financés par règlement d'emprunt et les virements budgétaires requis devront être effectués.

- 2,48 % au PDI de la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau via le programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques (fosses drainantes) pour un montant de 57 636,90 \$, taxes incluses, ou 52 630,17 \$ net de ristournes de taxes. Le numéro SIMON ouvert par le Service des finances est 204024, le numéro SP Investi est 2518300007 et le numéro du règlement d'emprunt est : 22-026 (Local), le tout conformément à l'entente de réalisation en pièce jointe. De ce montant, le Service de l'eau pourrait bénéficier d'une aide financière maximale (en attente de confirmation) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMQ) via le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour un montant de 12 392,07 \$ net de ristournes de taxes. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues en totalité, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du PDI du Service de l'eau et financés par règlement d'emprunt et les virements budgétaires requis devront être effectués;

- 12,55 % au PDI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports via le programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses pour un montant de 291 907,15 \$, taxes incluses, ou 266 550,14 \$, net de ristournes de taxes et est assumée par le programme Plan de la forêt urbaine (34700) via le règlement d'emprunt numéro 23-006 (CM23 0192). Les fonds sont virés dans la clé 6101.7723006.800550.07163.54590.000000.0000.204250.000000.99000.000000. De ce montant, le SGPMRS pourrait bénéficier d'une aide financière maximale (en attente de confirmation) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMQ) via le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour un montant de 62 760,72 \$ net de ristournes de taxes. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues en totalité, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du PDI du Service de l'eau et financés par règlement d'emprunt et les virements budgétaires requis devront être effectués.

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Taxes incluses	MHM	EAU-DGA	SGPMRS	Total
Contrat	1 548 495,67 \$	57 636,90 \$	291 907,15 \$	1 898 039,72 \$
Contingences	189 803,97 \$	- \$	- \$	189 803,97 \$
Incidences	161 000,00 \$	- \$	- \$	161 000,00 \$

Surveillance	75 000,00 \$	- \$	- \$	75 000,00 \$
TOTAL	1 974 299,64 \$	57 636,90 \$	291 907,15 \$	2 323 843,69 \$

Le budget net requis arrondi (2 124\$) pour donner suite à ce dossier est disponible aux PDI 2025-2034 des différentes UADM et est réparti comme suit pour chacune des années :

Programme (en milliers de dollars)	2025	2026	2027	2028	Total
MHM : 55729 - Voirie	1 721	55	14	14	1 804
Serv. de l'eau : 18300 - Infra vertes	53	-	-	-	53
SGPMRS : 34700 - Plan forêt urbaine	267	-	-	-	267
TOTAL	2 041	55	14	14	2 124

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection de trottoirs ont un impact majeur sur l'entretien de ces rues et visent à améliorer l'état des infrastructures routières et la sécurité des usagers à moyen et à long terme.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, où l'impact sur la circulation est décrit dans les cahiers de charges des documents d'appel d'offres.

Dans l'éventualité où le projet serait reporté, il y a un risque que le prix des soumissions soit plus élevé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue. Seuls les citoyen(ne)s riverain(e)s concernés et affectés par les travaux du programme de réfection routière du projet seront informés, par lettre, de la nature et de la durée des travaux. Les dirigeant(e)s des écoles qui seront affectées par les travaux seront rencontrés pour présenter l'ensemble du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début des travaux : 21 mai 2025;
- Fin des travaux : Septembre 2025;
- Horticulture de 2026 à 2028.

Ces dates sont approximatives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BÉDARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Vincent MAURIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Vincent MAURIN, 1er mai 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos DIAZ
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-05-01

Richard C GAGNON
Chef de division - Bureau de l'expertise
technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

José PIERRE
directeur(-trice) - projets et developpement des
services aux citoyens